****

Yacht Club de St Vaast Club des plaisanciers Grandcomaiserais

Avis de Course

Challenge de la Baie de Veys

Dimanche 6 et Lundi 7 Mai 2018

1. ORGANISATION

Le Challenge de la Baie des Veys est organisé conjointement par le YCSV et le CPG.

2. REGLES

La régate du Challenge de la Baie des Veys sera régie par :

**2.1 :** Les RCV de la FFV 2017-2020

**2.2 :** le règlement OSIRIS 2018

**2.3 :** le règlement du Championnat de Baie de Seine 2018

**2.4** : la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

**2.5** : les instructions de courses (IC) disponibles à l'inscription (en cas de contradiction avec l’Avis de Course, les IC prévalent sur l’Avis de Course).

3. ADMISSIBILITE et INSCRIPTIONS

**3.1 :** L'épreuve est ouverte aux croiseurs OSIRIS Habitable et aux sport-boats (classe L) ayant un certificat valide.

Le comité de course se réserve le droit de vérifier la conformité de jauge et le respect des règles de sécurité.

**3.2 : Répartition des flottes :** La répartition pourra, sous réserve du nombre d'inscrits par flotte, être la suivante :

\*flotte 1: groupe Osiris brut inférieur ou égal à 18,5.

\*flotte 2 : groupe Osiris brut supérieur à 18,5.

\*flotte 3 Sport-boats.

**Un regroupement de flotte pourra être effectué pour toute flotte inférieure à 7 bateaux.**

**3.3 : Sécurité :** - Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation et en conformité avec la législation de leur pays.

- D’une VHF en état de fonctionnement (émission et réception)

- D’un moteur en état de bon fonctionnement ainsi que d’une quantité de carburant nécessaire pour la durée de la régate.

**3.4 : Équipage :** Chaque bateau devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

**Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription une licence FFV valide et un certificat médical pour les licences temporaires. ( Aucune licence ne sera délivrée les 4 et 5 mai).**

**3.5 : Inscriptions :** Pour valider l'inscription, chaque concurrent devra obligatoirement envoyer la fiche d'inscription **au plus tard le 30 avril 2018** au Yacht Club de St Vaast (YCSV) 4 Quai Cdt Paris 50550 Saint- Vaast la Hougue Ou par courriel à : [ycsv@club-internet.fr](mailto:ycsv@club-internet.fr).

La fiche d’inscription peut être retirée sur le site du YCSV dans la rubrique « régate » puis Challenge de la Baie des Veys.

Le nombre maximum d’inscrits est fixé à 50 bateaux suivant l’ordre d’arrivée des inscriptions, les suivants seront classés en liste d’attente.

**Les chèques seront libellés à l’ordre du Challenge de la Baie des Veys.**

**3.6 : Droit à payer :**

Le prix d’inscription est fixé à  25 € par personne embarquée (repas du dimanche soir inclus mais boissons non comprises).

Gratuité de stationnement pour tous les bateaux participants à Grandcamp du 28 avril au 5 mai et du 7 mai au 13 mai et à Saint-Vaast les 4 et 5 mai

Portes de Saint-Vaast le 04 mai : Ouverture : 11h12, fermeture : 16h19, ouverture : 23h23

le 05 mai : Ouverture : 11h52, fermeture : 16h45.

**En fonction des places disponibles, possibilité d’inviter des personnes au repas du samedi soir (participation de 20 € par personne).**

4. PROGRAMME :

Confirmation des inscriptions et retrait des Instructions de Course au Yacht Club de Saint-Vaast

* le vendredi 4mai 2018 de 17h00 à 19h00.
* le samedi 5 mai 2018 de 16h00 à 19h00

**HORAIRE POUR LE DIMANCHE 06 MAI 2018**

|  |  |
| --- | --- |
| Ouverture des portes Saint-Vaast | **12h39** |
| Signal d’avertissement de la 1ère course du jour | **13h30** |
| Coefficient | 50 |
| Fermeture des portes Grandcamp | **17h40** |
|  |  |

**Repas le dimanche soir à Grandcamp**

**HORAIRE POUR LE LUNDI 07 MAI 2018**

|  |  |
| --- | --- |
| Ouverture des portes Grandcamp | **13h10** |
| Signal d’avertissement de la 1ère course du jour | **14h00** |
| Coefficient | 40 |
| Fermeture des portes Grancamp | **18h10** |
|  |  |
|  |  |

5. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du vendredi 04 mai à 17h00.

6. PARCOURS :

Ils seront décrits dans les annexes aux IC : de type côtier ou banane selon les flottes et conditions météo.

Des départs séparés et parcours différents pourront être donnés selon la répartition des flottes et du nombre d'inscrits par flotte.

Pour la journée du Dimanche 06 mai le départ sera à Saint-Vaast.

Pour la journée du Lundi 07 mai les parcours auront lieu devant Grandcamp (1 ou plusieurs courses pourront avoir lieu).

7. CLASSEMENT  et TROPHEES:

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1.

**7.1 :** Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système :

Temps sur temps.

Le système de point « à minima » s'appliquera.

Les classements généraux seront établis au cumul des points attribués à chaque bateau dans toutes les courses validées :

Pour chaque classe monotype représentée par au moins 7 bateaux, un classement sera extrait du classement général.

**7.2 :** Le Trophée : « CHALLENGE DE LA BAIE DES VEYS » sera attribué en additionnant le nombre de points obtenus par les 3 meilleurs voiliers de chaque club participant dans chaque groupe. Le club ne présentant pas de voilier dans un groupe se verra octroyer le nombre de point du dernier voilier classé de ce groupe +1 point

En cas d’ex æquo, le classement se fera en prenant en compte les 3, 4, 5 etc… meilleurs voiliers de chaque club.

Un classement individuel en appliquant le système de points à minima sera établi sur l’ensemble des manches.

8. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régate avant, pendant et après.

10. CONTACTS :

Pour tous renseignements : M. Riby Tel : 06 09 43 71 85

riby.jean@neuf.fr

M. Pain Tel : 06 74 32 83 76.

pain.charles@wanadoo.fr